



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU 02 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-six mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués : Mme CHARRAUD Isabelle, M. DELOIRE Jérôme, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GROSBOIS Mélanie, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HUBERT Céline, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, M. ROBERT Bruno, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

Étaient excusés :

Mme CHARRAUD Isabelle a donné procuration à M DELOIRE Jérôme ;
M. Jérôme MAURIER a donné procuration à M. MUHAMMAD ;
Mme PAQUEREAU Amélie a donné procuration à Mme FURIC Tiphaine ;
Mme PELLETIER Estelle a donné procuration à M. PISCIONE Patrick ;
M. PERRAULT Sylvain a donné procuration à M. GUEUDET Arnaud ;
M. RAYNAL Michel a donné procuration à Mme NOIROT Muriel ;
Mme SORET-LENEUTRE Valérie a donné procuration à M. GABORIAUD Bernard
Mme GROSBOIS Mélanie absente excusée ;
Mme HUBERT Céline absente excusée ;
Mme MADIOT Séverine absente excusée ;
Mme MAROLLEAU Estelle absente excusée.

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul PARIS

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents..... 17
Nombre de suffrages exprimés..... 24
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie

Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire de la commune du Lion d'Angers, est invité à quitter la salle et ne participe pas au vote.

2024-04-01 c / Compte financier unique 2023 des budgets communaux

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur Proposition de Monsieur le Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le Compte Financier Unique est le document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées au cours de l'année passée.

Il est ainsi présenté les résultats comptables des différents budgets de la collectivité, dont le détail est en annexe.

Lotissement « Les Hauts du Courgeon » :

Section fonctionnement

Résultat de clôture 2022 :	- 33, 80 €
Dépenses de fonctionnement 2023 :	635 072, 44 €
Recettes de fonctionnement 2023 :	635 153, 47 €
Résultat de clôture 2023 :	81, 03 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2023 :	47, 23 €

Section investissement

Résultat de clôture 2022 :	- 191 966, 50 €
Dépenses d'investissement 2023 :	697 066, 50 €
Recettes d'investissement 2023 :	632 966, 50 €
Résultat de clôture 2023 :	- 64 100, 00 €
Résultat d'investissement cumulé 2023 :	- 256 066, 50 €

Où le rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'approuver** le Compte Financier Unique 2023 du budget lotissement « Les Hauts du Courgeon »,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre
Le Lion d'Angers, 2 avril 2024.

Le Maire,
Étienne GLÉMOT

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul PARIS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Publié sur le site internet le :

LES HAUTS DU COURGEON - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Intitulé	BP 2023	Réalisé 2023
Total 002		Résultat de fonctionnement reporté	33,80 €	0,00 €
Total 011		Charges à caractère général	0,00 €	0,00 €
Total 042		Opérations d'ordre entre section	632 966,50 €	632 966,50 €
Total 043		Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 100,00 €	1 052,97 €
Total 65		Autres charges de gestion courante	5,00 €	0,00 €
Total 66		Charges financières	1 100,00 €	1 052,97 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

635 205,30 €

635 072,44 €

LES HAUTS DU COURGEON - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Intitulé	BP 2023	Réalisé 2023
Total 002		Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €
Total 042		Opérations d'ordre entre section	634 066,50 €	634 066,50 €
Total 043		Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 100,00 €	1 052,97 €
Total 70		Produits des services	0,00 €	0,00 €
Total 75		Autres produits de gestion courant	38,80 €	34,00 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT

635 205,30 €

635 153,47 €

RESULTAT DE CLOTURE

0,00 €

81,03 €

LES HAUTS DU COURGEON - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Intitulé	BP 2023	Réalisé 2023
	Total 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	191 966,50 €	0,00 €
	Total 040	Opérations d'ordre entre section	634 066,50 €	634 066,50 €
	Total 041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
	Total 16	Emprunts et dettes assimilées	63 000,00 €	63 000,00 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT

889 033,00 €

697 066,50 €

LES HAUTS DU COURGEON - RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Intitulé	BP 2023	Réalisé 2023
	Total 001	solde d'exécution de la section d'investissement	0,00 €	
	Total 021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	
	Total 040	Opérations d'ordre entre section	632 966,50 €	632 966,50 €
	Total 16	Emprunts et dettes assimilées	256 066,50 €	0,00 €
	Total 23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT

889 033,00 €

632 966,50 €

RESULTAT DE CLOTURE

0,00 €

-64 100,00 €